

Compte-rendu de la Délégation du bureau de l'Assemblée bretonne de l'eau à Bruxelles

Document à destination des membres des membres et partenaire de l'Assemblée bretonne de l'eau

Le 30 septembre et le 01 octobre 2025, une délégation de 8 membres du bureau de l'Assemblée bretonne de l'eau s'est rendue à Bruxelles pour échanger sur l'architecture verte de la future Politique Agricole Commune et sur les enjeux en lien avec la nouvelle stratégie résilience eau de l'Union européenne. La délégation, qui se voulait la plus représentative possible des acteurs bretons et des membres de l'ABE, était composée des personnes suivantes :

- Jean-François Mary (Président du bureau, Redon Agglomération, EPTB Vilaine) ;
- Delphine Alexandre (Région Bretagne) ;
- Pascal Hervé (Rennes Métropole),
- Pascal Marvier (FRTP) ;
- Nicolas Forray (ERB) ;
- Jean-Alain Divanac'h (FRSEA) ;
- Gilbert Le Maignan (CLCV) ;
- Bruno Ricard (Dinan Agglomération, CLE Rance Frémur Baie de Beaussais).

Durant les deux jours, la délégation a participé à une série de rendez-vous avec Karl Pincherelle, assistant parlementaire de l'eurodéputé Pascal Canfin, Madalena Cepeda, chargée de mission plaidoyer à Water Europe, la DG Agri « France Benelux » et « Soutenabilité environnementale » ainsi que Lukas Repa de la DG Environnement « Gestion durable de l'eau douce ». **Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de ces échanges.**



Mardi 30 septembre 2025

Préparation des rendez-vous à la maison de la Bretagne Europe : l'environnement dans le futur cadre financier pluriannuel et la stratégie résilience européenne pour l'eau

Les travaux de la délégation ont débuté par une présentation des dispositions environnementales du futur cadre financier pluriannuel proposé par la Commission européenne par Aude Koffer et Malone Rolland, responsable et chargé de mission agriculture et transitions écologiques à la Maison de la Bretagne Europe. **Le nouveau budget de l'UE sera organisé en quatre piliers :**

- 1 - Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Europe, prospérité et sécurité de l'agriculture, des zones rurales et maritimes : plans de partenariat nationaux et régionaux (chaque état membre décide de la répartition de son enveloppe).
- 2 – Compétitivité, prospérité et sécurité : programme pour la recherche, ERASMUS, transport, défense.
- 3 – Europe dans le monde.
- 4 – Administration.

Au total le budget proposé par la Commission européenne pour les 7 ans à venir est de 2000 milliards d'euro dont 865 milliards pour les plans de partenariat nationaux et régionaux. La nouvelle organisation laisse davantage de flexibilité aux Etats membres avec le risque que l'environnement soit la variable d'ajustement.

La Commission européenne a également validé sa **stratégie résilience pour l'eau en juin 2025**. Texte non législatif, elle vise à garantir une gestion durable de la ressource pour assurer la sécurité alimentaire et la compétitivité globale de l'UE. L'idée est de s'appuyer sur le cadre législatif actuel jugé suffisamment ambitieux mais mal appliqué par les Etats membres faute notamment d'investissement suffisant. La stratégie repose sur trois objectifs :

- Restaurer et protéger le cycle de l'eau comme base d'un approvisionnement durable en eau ;
- Construire une économie intelligente dans le domaine de l'eau en collaboration avec les citoyens et les acteurs économiques de manière à soutenir la compétitivité de l'UE, à attirer les investisseurs et à favoriser la prospérité de l'industrie européenne de l'eau ;
- Garantir à tout moment l'accès à une eau propre et abordable ainsi qu'à l'assainissement pour tous, et renforcer l'autonomie des citoyens pour la résilience.

Pour remplir ces objectifs la commission a mis en avant 5 leviers : la gouvernance, le financement et les investissements, la numérisation et l'intelligence artificielle, la recherche et l'innovation ainsi que la sécurité. **Dans les mesures phares on peut citer l'objectif (non contraignant) de 10% d'économie d'eau d'ici à 2030.**

Rendez-vous avec Karl Pincherelle, assistant parlementaire de l'eurodéputé Pascal Canfin

Les rendez-vous de la délégation ont véritablement commencé en fin d'après-midi mardi 30 septembre avec la rencontre de Karl Pincherelle, assistant parlementaire de l'eurodéputé Pascal Canfin. **Les échanges ont notamment porté sur l'élaboration de la future Politique agricole commune (PAC) au parlement.** A priori, la nouvelle structuration en fond unique laissera davantage de possibilités aux Etats membres ce qui peut être à double tranchant. Cela va dans le sens de certains Etats membres, dont l'Allemagne, qui défendent une renationalisation de la PAC. L'environnement et la résilience ne semble pas être la priorité de la majorité parlementaire actuelle qui concentre les discussions sur la compétitivité et la simplification.

Au-delà de l'architecture générale de la PAC, les discussions se sont attardées sur le sujet des **Paiements pour service environnementaux** (PSE) développés notamment dans le nord de la France par l'agence de l'eau Artois-Picardie. L'Agence s'est associée avec l'association « Pour une agriculture du Vivant » afin de couvrir le risque des agriculteurs s'engageant dans la transition et de rémunérer les services écosystémiques rendus. Les participants bénéficient, en fonction de leur indice de régénération, d'un paiement pour service environnemental (financement public via un régime notifié à l'Europe) complété par une prime filière (financement privé). Il y a un souhait que les financements PAC puissent contribuer à ce type de projet qui sont engageant pour tout le monde (y compris les industriels).

Les membres de la délégation et M. Pincherelle ont également évoqué **la structuration de la demande** comme levier essentiel pour améliorer « l'impact eau » de l'agriculture et de l'alimentation. Aujourd'hui la position de M. Canfin est de défendre la création d'**un marché du carbone applicable à la chaîne de valeur alimentaire** pour tenter de rendre les choix plus cohérents avec le coût environnemental des produits.

La délégation a rappelé l'importance de la lutte contre la disparition des systèmes herbagés, l'agrandissement des exploitations ou encore le renforcement du soutien au bocage pour que la future PAC ait un impact positif sur la qualité de l'eau.

Mercredi 01 octobre 2025

Rendez-vous avec l'association Water Europe

Mercredi matin, les membres de la délégation ont rencontré Madalena Cepeda, chargée de mission plaidoyer à Water Europe. **Water Europe est une association européenne qui regroupe 275 membres pour tenter de connecter l'ensemble de la chaîne de valeur dans le domaine de l'eau et contribuer aux défis mondiaux en la matière.** Elle met en place des groupes de travail pour faire du partage d'expérience entre structure, rédige des livres blancs, participe à des projets européens de recherche ou d'innovation et conduit des plaidoyers auprès des institutions européennes. L'association a par exemple publié des positions sur la question des PFAS, de la directive nitrate ou sur la nouvelle programmation pluriannuelle. Pour en savoir plus rendez-vous sur le site internet de [Water Europe](#).

Au cours du rendez-vous, les discussions ont porté sur le nécessaire équilibre entre les **démarches d'innovation**, portées notamment par la recherche privée, et **le déploiement de solutions préventives** en amont pour réduire les pollutions. A l'origine Water Europe est une

association dont le cœur de métier est l'innovation technologique mais les thématiques de travail s'élargissent progressivement. Les membres ont également évoqué le sujet de la désimperméabilisation, de la déconnexion des eaux pluviales, du « smart measuring » pour lutter contre les fuites ou encore la place des sujets agricoles dans l'association.

Rendez-vous avec la DG Agri « France Bénélux » et « Soutenabilité environnementale » Commission Européenne

La matinée s'est poursuivi par le rendez-vous avec Petr Lapka, Directeur d'unité DG Agri « France et Bénélux », Hanane Gassot, Chargée de Plans stratégiques, de la PAC et des programmes de développement rural à la DG Agri, Caroline Hervé, Responsable de programme FEADER à la DG Agri, Gaelle Marion, Directrice d'unité DG Agri « Durabilité environnementale » et Louise Bogey, Coordinatrice du PSN français à la DG Agri. En introduction, la délégation est revenue sur **les mutations agricoles en cours en Bretagne** notamment la diminution de l'élevage et le risque de « céréalisation » du territoire. Cette mutation tend à renforcer les difficultés à maintenir une eau de qualité pour les milieux et pour la potabilisation. Elle a également rappelé que, si les **Paiements pour service environnementaux** (PSE) financés via le prix de l'eau sont des démarches efficaces, les marges de manœuvre sur la facture d'eau ont des limites. Il convient donc de mieux accorder la politique agricole et les politiques de l'eau pour obtenir des résultats.

Après cette introduction, les représentants de la DG Agri ont présenté **l'architecture verte de la future PAC 2027-2034**. La Commission a proposé une nouvelle architecture réglementaire et financière via **un fond commun unique et des partenariats nationaux et régionaux**. Au total un minimum de 300 milliards d'euros serait réservé aux exploitants agricoles sur les 865 milliards alloués aux partenariats nationaux et régionaux. Près d'un tiers des enveloppes nationales distribuées via le fond unique ne sera pas pré-alloué : il revient aux Etats membres d'arbitrer. Cela permettra davantage de flexibilité et de subsidiarité. La Commission porte des ambitions fortes en matière de **plafonnement et de dégressivité des aides** mais les évolutions dans ce sens seront soumises à la négociation. Concernant le volet environnemental, les conditionnalités actuelles seront remplacées par la **Gestion agricole durable** plus flexible. Les éco-régimes et les MAEC seront fusionnés dans **les actions agroenvironnementales et climatiques** (mesures optionnelles pour les exploitants). Deux actions seront obligatoires pour les Etats membres : les engagements de gestion et le soutien à la transition vers des systèmes plus résilients (extensification de l'élevage et production biologique). Enfin sur la question de la régionalisation de la PAC, portée par la délégation de l'ABE, le choix est laissé aux Etats membres dans une approche flexible.

Un des points d'alerte évoqué dans les discussions est l'absence d'allocation minimale pour les actions agroenvironnementales. Certains Etats membres dont l'Allemagne et la France s'en sont alertés et les positions pourraient évoluer.

En fin de rendez-vous, les échanges ont porté sur **les articulations entre la politique agricole européenne et les autres politiques sectorielles** notamment la consommation. Aujourd'hui chaque modification de plan stratégique est faite en consultation avec les autres directions de la Commission européenne. Concernant le cas spécifique de l'alimentation il y a eu un projet de règlement des systèmes alimentaires qui n'a pas abouti car le sujet de la labellisation est très compliqué.

Rendez-vous avec la DG Env C1 « Gestion durable de l'eau douce »

L'après-midi du deuxième jour, les membres de la délégation ont rencontré Lukas Repa, senior policy officer à la DG Env « Gestion durable de l'eau douce » en charge de la question des pénuries d'eau. En introduction, M. Repa a rappelé que **la pénurie d'eau s'accroît depuis 2010** en grande partie à cause de la hausse des prélèvements. Aujourd'hui **34% du territoire de l'Union européenne est touché annuellement par des pénuries d'eau** pendant au moins une saison. Environ 40% de la population est affectée par la pénurie d'eau pendant au moins une période de l'année tous les ans. Les besoins augmentent dans certains pays comme l'Allemagne, la France ou la Belgique notamment car l'irrigation devient maintenant nécessaire à cause du changement climatique. Dans ce contexte la priorité européenne est de réduire la demande, d'accroître l'approvisionnement d'eau (réduire la pollution, augmenter la rétention d'eau dans les sols, réutiliser les eaux purifiées, désaliniser en dernier recours, ...), d'accroître la flexibilité (permis d'irrigation adaptable, connectivité, drainage flexible, ...) et d'améliorer l'efficacité dans l'utilisation de la ressource.

M. Repa a ensuite présenté rapidement **la stratégie résilience eau européenne** et ces grands objectifs : restaurer le cycle de l'eau perturbé par l'activité humaine, développer une économie plus intelligente dans sa gestion de l'eau, améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, garantir de l'eau potable pour tous ainsi qu'une collecte des eaux usées.

Suite à ces propos introductifs, les échanges ont porté sur **la question des indicateurs utilisés par l'Union européenne** pour quantifier ces problématiques de stress hydrique en particulier **l'indicateur WEI+** qui mesure la consommation d'eau en pourcentage des ressources en eau douce renouvelables disponibles sur le territoire. Cet indicateur implique de quantifier la quantité d'eau prélevée mensuellement et la quantité restituée d'où les extrapolations et le manque de données fiables. C'est un problème commun au 27 pays membres.

Les membres de la délégation ont également échangé sur **le stockage de l'eau** dans le sol (de manière artificielle ou naturelle) ou dans des ouvrages de stockage. Enfin le sujet de l'émergence de **statut juridique pour les rivières**. Pour M. Repa c'est une approche tout à fait différente pour le système qui voit l'eau comme une ressource. Cette idée peut se construire à un niveau local mais en ce qui concerne les grandes rivières internationales la résistance risque d'être forte.